

# Le rôle de l'État actionnaire

## Hydro-Québec comme modèle ou exception.

Le rôle de l'État actionnaire demeure l'un des angles morts du débat public québécois, souvent réduit à une opposition simpliste entre marché et intervention publique. L'expérience d'Hydro-Québec permet pourtant de dépasser ce cadre. Elle offre un cas concret et vérifiable de ce qu'un État peut accomplir lorsqu'il assume pleinement la propriété et la gestion d'une infrastructure essentielle.

Hydro-Québec naît de la nationalisation de l'électricité en 1944 puis en 1962, à une époque où le réseau était morcelé, inégal et contrôlé en grande partie par des intérêts privés étrangers. L'objectif n'était pas idéologique mais pratique. Garantir un accès universel à l'électricité, stabiliser les prix et utiliser cette ressource pour soutenir le développement économique du Québec. Les résultats sont tangibles. Le Québec dispose aujourd'hui d'un réseau parmi les plus fiables au monde, d'une production massivement renouvelable et de tarifs résidentiels inférieurs à la moyenne nord-américaine, **tout en générant des milliards de dollars en dividendes** versés annuellement au gouvernement.



L'électricité n'est pas un bien comme les autres. Elle est indispensable au fonctionnement des ménages, des hôpitaux, des écoles, des industries et désormais des transports et du numérique. Une panne ou une flambée de prix a des conséquences immédiates sur l'ensemble de la société. C'est pourquoi **sa gestion ne peut être guidée uniquement par la recherche de rendements rapides**. Dans ce contexte, Hydro-Québec agit comme un outil de stabilité collective. Elle permet de planifier à long terme, d'investir dans des infrastructures coûteuses mais durables, et d'amortir les chocs économiques ou énergétiques sans transférer les risques aux citoyens.

Les arguments en faveur d'une **privatisation**, souvent avancés à droite, reposent sur l'idée que le secteur privé serait plus efficace et que la vente d'Hydro-Québec permettrait de réduire la dette publique. **Ces arguments ne résistent pas à l'analyse**. D'abord, Hydro-Québec est déjà une entreprise performante, rentable et bien gérée selon des standards industriels élevés. Ensuite, vendre un monopole naturel ne crée pas de concurrence réelle. Cela transforme un revenu public récurrent en profit privé durable, souvent **au bénéfice d'actionnaires étrangers**, tout en exposant les consommateurs à une pression constante à la hausse des tarifs.

L'exemple d'autres juridictions est éclairant. Partout où des réseaux électriques ont été privatisés, on observe une combinaison de hausses de prix, de sous-investissement dans l'entretien et d'une perte de contrôle démocratique sur des choix structurants. Une fois vendue, une telle entreprise ne peut être récupérée qu'au prix de coûts politiques et financiers considérables. Comme le soulignait René Lévesque lors de la nationalisation de 1962, « Maîtres chez nous », discours du 12 février 1962, la question n'était pas seulement économique, mais profondément politique.

Dans une perspective indépendantiste, Hydro-Québec représente bien plus qu'un symbole. Elle constitue une démonstration concrète de capacité étatique. Elle prouve que le Québec sait concevoir, financer et gérer une infrastructure stratégique de classe mondiale. Elle montre aussi que la propriété publique peut être un levier de prospérité collective plutôt qu'un frein.

Hydro-Québec est donc à la fois un modèle et une exception. Un modèle parce qu'elle incarne une gouvernance efficace, une vision de long terme et un contrôle collectif sur une ressource vitale. Une exception parce que cette logique n'a pas été étendue à l'ensemble des secteurs stratégiques. Elle rappelle surtout qu'**un État qui renonce volontairement à ses principaux leviers économiques affaiblit sa capacité d'agir**. Privatiser Hydro-Québec ne serait pas une réforme audacieuse, mais un appauvrissement durable.

